

ACTUALITÉS

Signature d'une convention de partenariat avec l'Agefiph Champagne-Ardenne



EN RÉGION

Publié le : 03.11.2014 - Modifié le : 16.01.2018

À l'occasion de son Conseil d'Administration du 27 juin 2014, Opcalia Champagne-Ardenne a officialisé son partenariat avec l'Agefiph Champagne-Ardenne en signant une convention cadre partenariale.

Reconductible, cette convention est signée pour une durée initiale de 2 ans et définit 2 axes prioritaires :

Axe 1 : Informer et sensibiliser les acteurs de Branches et Secteurs interprofessionnels d'Opcalia à la thématique handicap, pour permettre la déclinaison des politiques de l'emploi au niveau régional.

Dans le cadre de ce premier axe, il s'agira de :

- ✔ Promouvoir les dispositifs de la formation professionnelle ;
- ✔ Apporter des solutions individualisées et diversifiées sur le champ de la formation, grâce à la mobilisation du droit commun et des aides spécifiques de l'Agefiph ;
- ✔ Apporter un conseil ciblé aux entreprises pour favoriser la mise en place de période de professionnalisation et contrats de professionnalisation, gérer et suivre ces dossiers ;
- ✔ Faciliter la mobilisation des offres de services respectives d'Opcalia, de l'Agefiph, de ses partenaires-services et de son réseau des référents entreprises ;
- ✔ Promouvoir les dispositifs d'insertion, d'alternance, de sécurisation des parcours notamment via les Emplois d'Avenir, les Contrats de Génération, les contrats en alternance classique ou sur mesure tel que PRODIAT, les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (individuelles ou collectives) ou le dispositif THANDEM.

Axe 2 : Développer l'insertion professionnelle et la qualification des demandeurs d'emploi handicapés pour développer leur employabilité et leur faciliter un accès à l'emploi notamment par la voie de l'alternance.

Ce deuxième axe se traduira par :

Soutenir l'emploi en alternance des personnes handicapées dans les entreprises, et conduire des actions préparatoires à l'alternance et au développement de l'alternance ;

- ✔ Renforcer le partenariat opérationnel avec les prescripteurs et les partenaires-services (Cap Emploi, Sameth, Alther) ;
- ✔ Sensibiliser les organismes de formation sur l'accueil des stagiaires handicapés, en rappelant les interventions possibles de l'Agefiph en matière de compensation du handicap (aides et/ou prestations) ;
- ✔ Déployer le dispositif THANDEM permettant de favoriser une intégration durable dans l'emploi des personnes en situation de handicap, par la sensibilisation et le tutorat.
- ✔ Des bilans semestriels sur l'ensemble des actions engagées permettront aux parties signataires de mesurer les impacts de

leur engagement réciproque.

Vous souhaitez en savoir + ?

Carine PAILLARD-DEGRIS
www.agesfiph.fr

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

www.opcalia.com